

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL du 31 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le 31 mars à 20H30, le conseil communal de la commune de Chouzy-sur-Cisse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Madame Catherine LHERITIER, Maire.

Date de la convocation du conseil communal : le 27 mars 2017

Présents :

MMES LHERITIER, COURVOISIER, GACOIN, ALLOUIN, BESNARD, BOULEAU, FRATOCCHI, STAINS, ROUSSEAU,
MM. BRISSON, FLEURY, NAVEREAU, BRUNEAU, GUYARD, ISSELÉ, PERDEREAU, RATTON,

Absents excusés ayant donné procuration :

Absents excusés : MMES BRIANT et VIVET

Secrétaire de séance : Mme Nicole BOULEAU a été désignée comme secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance précédente (23 février 2017) : Le compte rendu a été adopté à l'unanimité.

I - INFORMATIONS DIVERSES

- Etat civil
 - o 2 Naissances
 - o 2 Décès
- Urbanisme
 - o 1 Permis de construire accordé
 - o 4 Déclarations préalables accordées
 - o 4 DPU (non requis)
- **Présentation du giratoire de Chouzy-sur-Cisse du 22 mars 2017**

Madame le Maire présente le projet du Conseil Départemental du giratoire sur la RD 952 au croisement avec la RD 58.

C'est un carrefour dangereux avec 8 500 véhicules/jour dont 7.5 % de poids-lourd depuis la RD 952 et 2 500 véhicules/jour dont 6 % de poids-lourd depuis la RD 58.

Les objectifs sont de sécuriser le carrefour, faciliter l'accès depuis et vers Chouzy-sur-Cisse de la RD 952 et de maintenir le niveau de service des voies.

Selon le planning prévisionnel, les travaux commenceraient en juillet 2017 pour se terminer en octobre 2017.

En juillet, les mouvements de tourne à gauche seront supprimés pour entrer dans Chouzy en venant de Tours et pour sortir de Chouzy pour aller vers Blois.

En août la RD 58 sera fermée au niveau de la RD 952. Une déviation est bien sûre prévue.

En septembre, la RD 58 sera réouverte à la circulation hors mouvements de tourne à gauche vers Chouzy-sur-Cisse et vers Blois. La RD 952 sera fermée la nuit pour réaliser la couche de roulement.

En octobre le basculement de la zone réalisée sera effectif.

Le coût de la réalisation de ce giratoire est évalué à 790 000 €.

Présentation Loir-et-Cher Numérique du 22 mars 2017 (canton d'Onzain)

Madame le Maire fait un retour pour les élus qui n'ont pas pu assister à la réunion de présentation du futur équipement du canton d'ONZAIN en matière de haut débit.

Le choix du Département est le « mix technologique » intégrant :

- La montée en débit : On amène la fibre jusqu'à l'armoire et on diminue la distance en cuivre. Elle ne couvre pas forcément toute la commune car elle dépend de la structuration technique du réseau Orange.
- La fibre jusqu'à l'habitation (FTTH)
- L'inclusion numérique, c'est-à-dire la connexion internet via le satellite

Chouzy-sur-Cisse sera équipé en FTTH

La gestion de cette prestation sera une délégation de service public d'une durée de 25 ans. L'Indre et Loire et le Loir et Cher forment le périmètre de la délégation, à l'exception des communes de la zone d'initiative privée.

- **Ateliers participatifs PLUI**

Dans le cadre de l'élaboration du PLUI HD, des ateliers thématiques sont organisés sur les thèmes suivants :

- l'habitat
- les mobilités
- l'économie
- les paysages et l'environnement

Par ailleurs, des ateliers participatifs sont organisés dans chaque bourg du territoire d'Agglopolys afin de réaliser un repérage paysager et patrimonial.

Ces temps d'échange sont l'occasion de présenter la notion d'enveloppe urbaine qui servira de base à l'élaboration du PLUI et de définir collectivement les éléments de patrimoine qui font l'identité de la commune.

Les résultats de ces ateliers permettront lors de l'élaboration du zonage et du règlement du PLUI de :

- Mettre en œuvre les dispositions réglementaires permettant de préserver, conserver ou restaurer les éléments remarquables ;
- Définir des règles qui permettront une bonne intégration des constructions dans l'enveloppe urbaine.

Le programme de chaque atelier est le suivant :

- une balade autour du bourg pour identifier les éléments de patrimoine bâti ou paysager qui en font l'identité
- un temps de restitution en salle

L'atelier pour Chouzy-sur-Cisse a lieu mardi 4 avril 2017. Au-delà de cet aspect patrimonial, il sera utile en introduction de rappeler aux participants, les enjeux du PLUI pour le développement de nos communes.

- **Café numérique à Chouzy-sur-Cisse**

Madame le Maire informe que le Conseil Départemental de Loir-et-Cher mène une démarche d'amélioration des relations entre les Loir-et-Chériens et la collectivité départementale.

Cette démarche appelée Quali'dep, propose un certain nombre d'actions expérimentales. L'organisation de cafés numériques dans des communes volontaires, fait partie de ces actions expérimentales et vise à aider les agents comme les élus, à être plus à l'aise et plus efficaces avec les outils numériques, dans un environnement qui devient de plus en plus connecté.

Un café numérique est un moment de travail convivial réunissant 15 personnes et autant d'ordinateurs, pour améliorer et partager leurs bonnes pratiques autour d'un thème.

Un 1er café numérique regroupant maires, adjoints et personnel communal des communes du territoire cantonal aura lieu lundi 24 avril de 14 h à 16 h à Chouzy-sur-Cisse. Il sera animé par 2 personnes des services départementaux sur le thème de la gestion de nos nombreux mails.

Une seconde expérimentation sera organisée le 19 mai sur le thème du classement et de l'archivage numériques de nos fichiers professionnels.

Les enjeux de ces cafés numériques sont importants : permettre aux agents et aux élus de gagner un temps précieux avec des outils de plus en plus numérisés, mieux accompagner nos concitoyens dans leurs démarches administratives qui se dématérialisent à grande vitesse et enfin renforcer les liens privilégiés avec notre Département de façon à améliorer notre connaissance mutuelle des rôles de chacun.

Si l'expérience est positive, ces cafés numériques ont vocation à être ouverts aux habitants.

- **Logement communal**

Madame le Maire informe qu'un locataire des logements rue des fillettes a donné congé du logement au 1^{er} avril 2017. Ce logement est libre. Quelques travaux sont à effectuer par l'équipe technique. Il pourra être reloué au 01/05/2017. C'est un logement de type F3 (2 chambres) et son loyer est de 350.00 €.

- **Présentation projet mini camps ALSH**

Madame Courvoisier indique qu'un seul camp aura lieu pendant l'ouverture estivale du centre de loisirs de Chouzy-sur-Cisse. Ce dernier ouvre ses portes à tous les enfants de 3 à 11 ans, du lundi 10 juillet au vendredi 28 juillet 2017, soit trois semaines.

Ce sont les enfants de 7/10 ans qui partiront à Marolles du mardi 18 juillet au 21 juillet 2017. Le coût de ce camp est de 808 €.

- **Fermeture classe**

Madame le Maire confirme la fermeture de la 6^{ème} classe, suite au courrier reçu de l'inspection académique.

II - AFFAIRES GENERALES

1.1 Transfert d'un bien du domaine privé au domaine public de la commune

Madame le Maire précise que les collectivités territoriales disposent d'un domaine public inaliénable, insaisissable et imprescriptible, et d'un domaine privé soumis au droit privé et insaisissable.

Le domaine public comprend les biens affectés à l'usage direct du public, comme la voirie communale, les églises, les cimetières, les locaux ouverts au public ou aux usagers des services publics (mairies, stades, etc).

Le domaine privé se définit par opposition au domaine public (article L2211-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, CGPPP également appelé CG3P).

Le passage du domaine privé au domaine public se fait par l'affectation du bien à un usage public ou à une mission de service public moyennant un aménagement spécial.

L'aménagement du centre bourg nécessite la rénovation et l'extension du réseau assainissement sur la parcelle BD 176 répertoriée « domaine privé de la commune » sur le cadastre.

Pour bénéficier de la prise en charge par Agglopolys de l'extension de réseau, il nous faut passer cette parcelle en domaine public tout en réservant une partie en domaine privé pour consentir le bail emphytéotique pour le terrain d'assise des logements adaptés.

Le conseil municipal à l'unanimité a délibéré favorablement sur le déclassement de la parcelle BD 176 déduction faite de la partie réservée aux constructions selon le plan ci-joint.

1.2 Vente de bois de chauffage

Madame le Maire rappelle que les agents des services techniques ont nettoyé et abattu des arbres dans le bois des Grouets.

Elle propose de mettre en vente les soixante-six stères de bois de chauffage (chêne) par lot de trois stères au tarif de 35 € le stère, soit 105 € le lot de trois stères. L'inscription se fera au secrétariat de la Mairie.

L'attribution se fera par tirage au sort et la journée du lundi sera réservée pour l'enlèvement de ces derniers, sur rendez-vous.

Le conseil communal, à l'unanimité, approuve :

- le tarif de 35 € le stère
- La vente par lot de trois stères soit 105 € le lot
- L'inscription de candidature au secrétariat de la mairie ainsi que le tirage au sort

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h10.

Le prochain conseil communal sera le **Vendredi 21 avril à 20h30**.

Le Maire,

Catherine LHÉRITIER